

# L'Association USEP sport scolaire et vie associative

## ▼ La gestion financière :

L'association USEP, déclarée de gestion officielle (loi du 1er juillet 1901) et reconnue juridiquement, est habilitée par l'Éducation Nationale à gérer des fonds privés à usage public, nécessaires au financement des actions éducatives et frais de fonctionnement complémentaires, recevoir des subventions, effectuer des achats et recevoir le produit de ventes et tous les produits autorisés par la loi (toute autre modalité de gestion de fonds revêtirait le caractère d'une gestion de fait, susceptible d'être sanctionnée : loi des finances du 23/02/63, article 60).

C'est alors un support privilégié d'apprentissage pour les enfants qui vont, avec l'aide de l'adulte, apprendre entre autres à trier des pièces comptables, à les encaisser, à tenir un journal de trésorerie, à établir un budget, ...

***Se référer au chapitre du guide intitulé " gestion financière "***

### ***Quelques sites pour en savoir plus :***

- [www.usep.org](http://www.usep.org)
- [www.ufolep.org](http://www.ufolep.org)
- [www.laligue.org](http://www.laligue.org) (rubrique UNODESC)
- [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)
- [www.eduscol.education.fr](http://www.eduscol.education.fr)
- [www.jeunesse-sports.gouv.fr](http://www.jeunesse-sports.gouv.fr)
- [www.associanet.com](http://www.associanet.com)
- [www.associationmodeemploi.fr](http://www.associationmodeemploi.fr)
- [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)